

19 août 2019

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi
le 19 août 2019 à seize heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les
Conseillers suivants :
Jean Lanthier, Jason Carrière, Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

Avis de convocation notifié aux conseillers absents : Michael Benedict,
Robin Pilon.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le
Maire au fauteuil, l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais est aussi
présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement n° 06-2019 régissant le stationnement des véhicules
lourds.
4. Adoption du Règlement n° 07-2019 régissant l'utilisation des feux d'artifice.
5. Aide financière : Salon des Jeunes de Thurso.
6. Parole au public.
7. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-08-327

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par
les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-08-328

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 06-2019 régissant le stationnement des
véhicules lourds* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-08-329

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

19 août 2019

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 07-2019 régissant l'utilisation des feux d'artifice* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-08-330

CONSIDÉRANT que le Salon des jeunes de Thurso s'adresse au conseil municipal pour une demande de contribution d'aide financière spéciale pour maintenir ses activités en septembre 2019 ; considérant le retard lié au versement de subventions provenant d'autres sources gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, en vertu de l'article 90, premier alinéa, de la Loi sur les compétences municipales, accorder une aide à un organisme à but non lucratif pour des fins communautaires et de loisirs, tout en respectant les interdictions énoncées à la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut également, en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population

CONSIDÉRANT que le Salon des jeunes de Thurso, organisme à but non lucratif, compte 150 jeunes membres et une moyenne de 75 entrées par semaine et a principalement comme mission des fins communautaires liés à la jeunesse et à son bien être;

CONSIDÉRANT que la demande cadre dans le critère de recevabilité de la politique de commandite et de dons de la Ville de Thurso & des priorisations des demandes « Organisme local dédié à la jeunesse : sport-loisirs-culture.

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'aide qui serait accordée par le conseil devra être remboursée à la municipalité par le Salon des jeunes, une fois l'aide provenant d'autres sources gouvernementales obtenue, et ce, suivant des termes et modalités d'une convention à être conclue cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Ville de Thurso autorise le versement d'une aide financière maximale de 6000 \$ au Salon des jeunes de Thurso, dont une partie devra être remboursée ultérieurement à la municipalité ;

19 août 2019

QUE l'aide financière soit prise dans le poste budgétaire 701-90-996

QUE Messieurs Benoit Lauzon, maire et le directeur général, Mario Boyer, soit autorisés à négocier le montant de l'aide financière qui devra être remboursé à la municipalité ainsi que les termes et modalités de remboursement et de signer une convention à cet effet avec le Salon des jeunes de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : aucune question.

Rés. : 2019-08-331

MADAME MÉLANIE BOYER PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

QUE la présente séance soit levée à 16 heures 08.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Benoît Lauzon, Maire

(signé)

Hugo Blais, Adjoint au dir.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Maire